

COMMUNE DE



NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice	:	38
Quorum	:	19
Membres présents :		
Jusqu'à 19h20	:	23
À partir de 19h20	:	25
À partir de 19h50	:	24
Pouvoirs :		
Jusqu'à 19h50	:	6
À partir de 19h50	:	7
Suffrages exprimés :		
Jusqu'à 19h20	:	29
À partir de 19h20	:	31

DATE DE CONVOCATION :

1^{er} mars 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Rots, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRLOUVET, Maire.

Présents : Jacques VIRLOUVET, Michel BOURGUIGNON, Aurore BRUAND, Annick LE RENARD, Géraldine BRIÈRE-SAUNIER, Daniel ADAM, Marie-José LUCAS, Pascal DENEU, Anne-Laure NATIVELLE, Thomas PAULMIER (jusqu'à 19h50), Nathalie DORLÉANS, Delphine JAMET, Yvan ROUSSEL, Yannick GILLETTE (à partir de 19h20), Annie THIBAUT, Annie LAGARDE, Jean-Pierre LUET, Stéphanie FAUTRAS, Jean-Pierre DANIEL, Paul DOUESNEL, Ludovic BUON, Frédéric NOËL, Fabienne SUZANNE (à partir de 19h20), Pascal LAVENIER et Alain FOREAU.

Absents excusés : Luc GASNIER, Francis JULIEN, André LEBOURGEOIS, Magali PATARD-RÉGNÉ, Thomas PAULMIER (à partir de 19h50), Édith AKRÉMI, Anne-Sophie BOULET, Lucile POULAIN, François PINÇON, Franck FÉRET, Nicolas PAUNET, Michèle PIQUOT, Céline LETELLIER, Fabienne SUZANNE (jusqu'à 19h20), Yannick GILLETTE (jusqu'à 19h20) et Florence BIDERRE.

Absents non excusés : néant.

Pouvoirs : Luc GASNIER à Jacques VIRLOUVET, Francis JULIEN à Jean-Pierre DANIEL, André LEBOURGEOIS à Pascal DENEU, Magali PATARD-RÉGNÉ à Marie-José LUCAS, Thomas PAULMIER à Nathalie DORLÉANS (à partir de 19h50), Céline LETELLIER à Aurore BRUAND et Florence BIDERRE à Annick LE RENARD.

Secrétaire de séance : Michel BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- 2- Délibération : demande d'appel à projet de l'Association Cocktail Culture de Rots.

Ce point est urgent car la soirée concernée par la demande d'appel à projet de l'association aura lieu le 24 mars, avant le vote du budget primitif et celui des subventions annuelles aux associations.

Ainsi, il propose de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

Ordre du jour :

- 1- Élection d'un secrétaire de séance.

A- ASSOCIATIONS

- 2- Délibération : demande d'appel à projet de l'Association Cocktail Culture de Rots.

B- ADMINISTRATION

- 3- Délibération : approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 19/12/16.
4- Délibération : approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 06/02/17.

C- FINANCES

- 4- Délibération : approbation des comptes de gestion 2016 (budget principal, budget annexe assainissement collectif et budget annexe nouveau quartier).
5- Délibération : approbation des comptes administratifs 2016 (budget principal, budget annexe assainissement collectif et budget annexe nouveau quartier).
6- Délibération : affectations de résultats 2016 sur 2017 (budget principal, budget annexe assainissement collectif et budget annexe nouveau quartier).

D- RESSOURCES HUMAINES

- 7- Délibération : création d'un poste de remplacement pour le personnel des écoles.

E- ÉDUCATION

- 8- Délibération : affiliation au Centre de remboursement des Chèques Emploi Service Universel (C.E.S.U.).

F- PATRIMOINE BÂTI

- 9- Délibération : autorisation au Maire pour la vente d'une cellule commerciale au Carré-Saint-Ouen (quartier de Rots).

G- PROJET

- 10- Information : projet de maison de santé.

Questions diverses

Compte tenu de la nature urgente du point que Monsieur le Maire souhaite ajouter, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la modification de l'ordre du jour proposée par Monsieur le Maire.

Présents : 23	Pouvoirs : 6	Suffrages exprimés : 29
----------------------	---------------------	--------------------------------

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

1-) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Michel BOURGUIGNON est désigné comme secrétaire de séance.

Arrivée de Monsieur Yannick GILLETTE et de Madame Fabienne SUZANNE à 19h20.

2-) DÉLIBÉRATION : DEMANDE D'APPEL À PROJET DE L'ASSOCIATION COCKTAIL CULTURE DE ROTS (A.C.C.R.)

Rapporteur	Documents
M. Thomas PAULMIER	Demande d'appel à projet de l'A.C.C.R..

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thomas PAULMIER, adjoint au Maire chargé des associations. Il explique que l'association A.C.C.R. a fait une demande d'appel à projet pour organiser une soirée caritative au Centre d'animation de Rots le 24/03/17. Les fonds récoltés auront pour but de soutenir des actions humanitaires au Niger. L'A.C.C.R. demande une subvention de 300 € et la gratuité de la location de la salle.

Monsieur PAULMIER précise que l'association paiera la location de la salle mais la Commune lui remboursera le montant de la location (550 €)

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **d'accorder une subvention de 300 € à l'association A.C.C.R.,**
- **de rembourser l'association du montant de la location de la salle (550 €).**

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers municipaux.

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

3-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2016

Rapporteur	Document
M. Michel BOURGUIGNON	Compte-rendu du Conseil municipal du 19/12/16.

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué et secrétaire de séance du Conseil municipal du 19/12/16 donne lecture du résumé du compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

4-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2017

Rapporteur	Document
M. Michel BOURGUIGNON	Compte-rendu du Conseil municipal du 06/02/17.

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué et secrétaire de séance du Conseil municipal du 06/02/17 donne lecture du résumé du compte-rendu de la réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

5-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Compte de gestion du budget principal 2016. Compte de gestion du budget annexe nouveau quartier 2016. Compte de gestion du budget annexe assainissement collectif 2016.

1-) Compte de gestion du budget principal 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il reste plusieurs régularisations en cours. Il décide de reporter ce point au prochain Conseil municipal

2-) Compte de gestion du budget annexe nouveau quartier 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il reste plusieurs régularisations en cours. Il décide de reporter ce point au prochain Conseil municipal.

3-) Compte de gestion du budget annexe assainissement collectif 2016.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2016 envoyé par le receveur municipal.

Recettes de fonctionnement	141 277.00 €
Dépenses de fonctionnement	137 107.79 €
Recettes d'investissement	62 597.00 €
Dépenses d'investissement	182 917.50 €

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le Compte de gestion du budget annexe assainissement collectif 2016.

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

6-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Rapporteur	Document
M. Jacques VIRLOUVET	Compte administratif du budget principal 2016. Compte administratif du budget annexe nouveau quartier 2016. Compte administratif du budget annexe assainissement collectif 2016.

1-) Compte administratif du budget principal 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il reste plusieurs régularisations en cours. Il décide de reporter ce point au prochain Conseil municipal

2-) Compte administratif du budget annexe nouveau quartier 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il reste plusieurs régularisations en cours. Il décide de reporter ce point au prochain Conseil municipal.

3-) Compte administratif du budget annexe assainissement collectif 2016.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2016 pour le budget annexe assainissement collectif.

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	167 352.54 €
Recettes de fonctionnement 2016	141 277.00 €
Dépenses de fonctionnement 2016	137 107.79 €
Excédent de fonctionnement cumulé	171 521.75 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	220 221.77 €
Recettes d'investissement 2016	62 597.00 €
Dépenses d'investissement 2016	182 917.50 €
Excédent d'investissement cumulé	99 901.27 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Restes à réaliser dépenses	0.00 €

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence de la séance à Monsieur Jean-Pierre DANIEL, doyen des conseillers municipaux.

Monsieur Jean-Pierre DANIEL demande au Conseil municipal d'approuver le Compte administratif présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif 2016 du budget annexe assainissement collectif.

Présents : 24	Pouvoirs : 6	Suffrages exprimés : 30
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

7-) DÉLIBÉRATION : AFFECTATIONS DE RÉSULTAT 2016 SUR 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur	Document
M. Jacques VIRLOUVET	Tableau de l'affectation de résultat 2016 sur 2017 du budget principal. Tableau de l'affectation de résultat 2016 sur 2017 du budget annexe nouveau quartier. Tableau de l'affectation de résultat 2016 sur 2017 du budget annexe assainissement collectif.

1-) Compte administratif du budget principal 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il reste plusieurs régularisations en cours. Il décide de reporter ce point au prochain Conseil municipal

2-) Compte administratif du budget annexe nouveau quartier 2016.

Monsieur le Maire indique qu'il reste plusieurs régularisations en cours. Il décide de reporter ce point au prochain Conseil municipal.

3-) Compte administratif du budget annexe assainissement collectif 2016.

Monsieur le Maire présente l'affectation de résultat suivante :

Résultat de clôture cumulé	
Déficit de fonctionnement	171 521.75 €
Excédent d'investissement	99 901.27 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Restes à réaliser dépenses	0.00 €
Décision d'affectation du résultat sur le budget principal 2016	
Excédent d'investissement capitalisé (compte 1068)	0.00 €
Dépense de fonctionnement (compte 002)	171 521.75 €
Recette d'investissement (compte 001)	99 901.27 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver cette affectation de résultat.

La Commune nouvelle de Rots a réalisé 4 rénovations de système d'assainissement individuel sur des bâtiments publics :

- atelier municipal à Lasson : 11 142,00 € T.T.C,
- mairie de Secqueville-en-Bessin : 9 353.62 € T.T.C,
- logement communal de Secqueville-en-Bessin : 8 859.72 € T.T.C,
- salle des fêtes à Secqueville-en-Bessin : 16 840.80 € T.T.C.

Le montant total de l'opération est de 46 196.14 €.

Il a été vu avec la C.U. Caen la mer le fait de prendre en compte ces dépenses de mises aux normes des installations d'assainissement de la commune nouvelle en la diminuant de l'excédent d'investissement. Monsieur Michel BOURGUIGNON souhaite donc que cette délibération soit soumise à Monsieur Jean Marie GUILLEMIN Vice-Président en charge du cycle de l'eau pour la prise en compte de ces travaux au moment du transfert de l'excédent du budget annexe assainissement à Caen la mer.

De plus, Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de l'année 2016, en réunion des Maires à la C.U. Caen la mer, il avait été convenu qu'une somme équivalente à 50 % du résultat du Compte administratif assainissement collectif serait réaffectée au travers du budget primitif de la C.U. sur les investissements voirie du secteur de Rots. Monsieur le Maire, les Maires délégués, les Adjointes aux maires et les conseillers municipaux souhaitent que cette réaffectation soit portée sur les investissements voirie en 2017 et 2018 sur le secteur de Rots.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver cette affectation de résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat présentée ci-dessus en prenant en compte le montant des travaux réalisés pour les assainissements individuels de la commune nouvelle.

Présents : 25	Pouvoirs : 6	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

8-) DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'UN POSTE DE REMPLACEMENT POUR LE PERSONNEL DES ÉCOLES

Rapporteur	Document
Mme Aurore BRUAND	Modèle délibération.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Aurore BRUAND, Maire déléguée. Elle explique qu'actuellement, pour le personnel de l'école, un seul remplaçant peut être amené à remplacer plusieurs titulaires en un seul mois. La rémunération s'effectuant sur la base de rémunération du salaire du titulaire, le remplaçant peut avoir plusieurs bulletins de salaire pour le même mois ce qui complique la gestion de la paie.

AVANT	APRÈS
Un contrat par personne remplacée	Un seul arrêté pour tous les remplacements du mois
Plusieurs rémunérations (une par agent remplacé)	Une seule rémunération indiquée dans la délibération créant le poste du remplacement

Pour simplifier, Madame Aurore BRUAND propose la création d'un poste de remplacement avec une rémunération basée sur l'échelle C1 des Adjoints Techniques Territoriaux. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de la masse salariale mais de simplifier la manière de les rémunérer.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un poste de remplacement pour le personnel des écoles avec une rémunération basée sur l'échelle C1 des Adjoints Techniques Territoriaux, échelon 3 (Indice Majoré 327).

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

9-) DÉLIBÉRATION : AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DES CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Rapporteur	Documents
Mme Aurore BRUAND	Modèle de délibération.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Aurore BRUAND, Maire déléguée. Elle explique que certains parents d'élèves souhaitent payer les repas de cantine et les heures de garderie en Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.). Pour permettre l'encaissement de ces chèques, le Conseil municipal doit donner son accord.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affilier la Commune au Centre de Remboursement des Chèques Emploi Service Universel (C.R.C.E.S.U.).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte à compter du 06/03/2017 les C.E.S.U. préfinancés en qualité de titres de paiement pour les repas du restaurant scolaire et les heures de garderie,
- autorise l'affiliation de la Commune au C.R.C.E.S.U. et par là même accepte les conditions juridiques et financières de remboursement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affiliation.

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstentions : 0

10-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION AU MAIRE POUR LA VENTE D'UNE CELLULE COMMERCIALE AU CARRÉ-SAINT-OUEN (QUARTIER DE ROTS)

Rapporteur	Document
M. Jacques VIRLOUVET	Néant.

Le locataire d'un local professionnel communal (lot 53 : 59.20 m² - Coiffeur : 60.20 m²) et de sa place de stationnement (lot 28) situés dans l'ensemble immobilier « Résidence Carré Saint Ouen » (parcelle BH 62), route de Caen a proposé d'acheter ce bien. Après consultation du service des domaines, la proposition de vente est de 125 000 € hors frais de notaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de vendre ce local professionnel et sa place de stationnement extérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à vendre ce bien.

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 31
Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0

11-) DÉLIBÉRATION : PROJET DE MAISON DE SANTÉ

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Powerpoint de présentation du concept de maison de santé.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les adjoints au Maire ont été invités à une réunion de présentation du concept de maison de santé qui pourrait être construit dans le nouveau quartier urbain.

Il s'agit d'un établissement de santé pluridisciplinaire qui permet à des podologues, des médecins, des infirmiers, etc... de se regrouper. Ils ne peuvent être que locataires. La Commune ne participe pas au financement qui est à 100% privé.

La Commune de Rots se situe dans un secteur favorable au développement de ce type d'établissement.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 30 voix pour et une abstention émet un avis favorable pour le développement d'une maison de santé sur le territoire communal.

Présents : 24	Pouvoirs : 7	Suffrages exprimés : 31
Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

1-) Échangeur du Hamel

Monsieur le Maire rappelle qu'il est essentiel que la S.A.F.E.R. puisse acquérir la parcelle BR 82 pour la réalisation du projet d'aménagement de l'échangeur du Hamel. L'exploitant agricole actuel souhaitait une indemnité d'exploitation supérieure à celle proposée par la S.A.F.E.R.. Par sa délibération du 06/02/2017, le Conseil municipal avait accepté d'y ajouter une participation communale.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'agriculteur a accepté en ajoutant que ce n'est pas la première fois qu'il perd des terres à exploiter sur le territoire de Rots. Il propose d'envoyer un courrier à la S.A.F.E.R. pour demander que cet agriculteur soit désormais prioritaire quand la S.A.F.E.R. attribue des terres sur le territoire communal.

2-) Vandalisme

Monsieur le Maire alerte les conseillers municipaux sur l'augmentation des cas de vandalisme sur la Commune :

- dégradation de livres à la bibliothèque municipale,
- destruction de jardinières à l'école,
- destruction d'un panneau d'affichage au Bâtiment Enfance Jeunesse (B.E.J.).
- graffitis sur un lavoir et dans plusieurs habitations : en novembre 2016, deux hommes âgés de 22 et 24 ans ont tagué sur des bâtiments communaux à Rots et Bretteville l'Orgueilleuse, sur la gare SNCF de Saint-Manvieu-Norrey et également chez des particuliers.

Pour des réparations de dégâts estimés à au moins 100 000 €, ils ont été condamnés à 18 mois de prison dont un an avec sursis et mise à l'épreuve, comportant l'obligation de travailler et d'indemniser les victimes. Ils échappent à l'incarcération immédiate, leurs peines étant aménageables.

Ils devront cependant verser 7 240 € à la mairie de Rots, 1 000 € et 572 € pour des murs privés, 28 323 € à la SNCF. Le préjudice d'une maison dévastée par ces tags reste à établir. Les propriétaires déplorent 55 000 € de dégâts.

3-) Compteur Linky

ÉNÉDIS est venu présenter le nouveau compteur Linky au Conseil de municipalité.

4-) Nouveau site internet

Madame Anne-Laure NATIVELLE, adjointe au Maire en charge de la communication annonce que le nouveau site internet sera en ligne le 21/03/2017. Elle remercie Madame Annie LAGARDE et Madame Nathalie DORLÉANS pour leur aide.

Le prochain bulletin municipal sortira mi-avril. Il n'y aura pas de bulletin cet été.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heure trente.

Le secrétaire de séance
Michel BOURGUIGNON



Le Maire
Jacques VIRLOUVET